

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jaoquoc CANAL, M. Sargo RUTKOWSKI Mamirollo : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCI IZCAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STAHL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003580

Rapport n°7.5 - Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction d'une demande du 1^{er} semestre 2017 (subvention supérieure à 10 000 €)

Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - Instruction d'une demande du 1^{er} semestre 2017 (subvention supérieure à 10 000 €)

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Manifestations/actions culturelles »	Montant de l'opération : 15 000 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Le rapport porte sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles » pour le 1^{er} semestre 2017.

L'association « Musiques en Perspectives » organise son 12^{ème} festival en mai 2017. Le Conservatoire ayant un département musiques anciennes de qualité, le festival de Besançon / Montfaucon concourt à mettre en valeur ce répertoire musical, le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire. Pour cette raison, il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € à cette association.

L'association « Musiques en Perspectives » organise son 12^{ème} festival en mai 2017.

Dans le cadre d'une programmation de qualité, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire.

Cette année, « Musiques en Perspectives » effectue un travail en amont avec les élèves du CRR et des élèves de différents collèges du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments joués pendant le festival. Un partenariat avec Orbe, en Suisse, est développé, avec l'objectif de valoriser la Via Francigena.

La manifestation étant en forte adéquation avec les compétences culture, tourisme et sport, contribuant au rayonnement du Grand Besançon et favorisant l'accès à tout public, il est proposé d'accorder 15 000 € à l'association « Musiques en Perspectives ».

A titre d'information, le soutien financier à huit manifestations se déroulant au cours du 1^{er} semestre 2017 a fait l'objet d'une autre délibération du Bureau du 9 février 2017 pour un montant total de 26 500 €. Le montant total des subventions attribuées au titre du fonds pour « Manifestations Culturelles » pour le 1^{er} semestre 2017 s'élève donc à 41 500 €.

Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « Manifestations Culturelles » pour l'organisation du festival en 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 23 février 2017, d'une part,

Et :

L'association bénéficiaire, dénommée « Musiques en Perspectives », dont le siège est situé 11 chemin des Granges - 25660 Montfaucon et représentée par Monsieur Arthur SCHOODERWOERD, Directeur du Festival Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2012 et mandaté par Madame Blandine COMTE, Présidente de l'association, d'autre part,

Préambule

L'association « Musiques en Perspectives » organise chaque année, depuis 2006, le Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

Dans le cadre d'une programmation de qualité et la présence de musiciens de renommées européenne et mondiale, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement de notre territoire.

L'association « Musiques en Perspectives » effectue chaque année un travail pédagogique, en amont du festival, notamment avec les élèves du CRR, des élèves de différents collèges, du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments utilisés pendant le festival.

Enfin, l'association « Musiques en Perspectives » développe une politique de sensibilisation spécifique jeune public.

Le Grand Besançon a arrêté des critères relatifs à l'attribution de son fonds d'aide « Manifestations » (manifestations culturelles, patrimoniales, touristiques ou sportives) par délibération du 19 novembre 2009.

Au regard de ces critères, la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon est apparue relever de la catégorie 1 (manifestation en forte adéquation avec les compétences culture, tourisme et sports du Grand Besançon, contribuant à son rayonnement, ayant lieu sur au moins 2 communes, et favorisant l'accès à tout public car :

- ce festival musical est en lien très étroit avec la compétence culturelle du Grand Besançon, qui porte principalement sur le champ musical (CRR, Réseau des écoles de musique),
- ce festival contribue au rayonnement régional, national et au-delà attendu, comme cela a été le cas lors des dernières éditions,
- ce festival contribue à la dynamique culturelle et touristique du territoire,
- les organisateurs du festival sont soucieux de proposer une manifestation respectueuse de l'environnement en tendant vers la notion d'éco-festival,
- les organisateurs mettent en place un certain nombre d'actions afin de rendre le festival véritablement accessible à tout public, notamment aux personnes issues d'un milieu défavorisé, aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes en recherche d'emploi, aux allocataires RSA,
- les organisateurs ont, dans ce sens, amorcé un travail en amont du festival avec des collèges du Grand Besançon,
- les organisateurs mettent en place également un certain nombre d'actions pour des personnes présentant un handicap.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation et mettre en place les modalités de partenariat arrêtées avec le service communication,
- mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne pendant tout le déroulement de la manifestation.

Article 3 - Engagements du Grand Besançon

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association « Musiques en Perspectives » pour l'organisation de cette manifestation « Festival de Besançon / Montfaucon 2017 - Musiques en mouvements » qui se déroulera du 25 mai au 4 juin 2017.

Dans ce cadre, le Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation « Festival de Besançon / Montfaucon 2017 - Musiques en mouvements » par :

- **le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €**, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 février 2017,
- **un appui en termes de communication :**
 - la mise à disposition de vitabris,
 - un apport en nature via une communication sur la manifestation par le biais du site internet et du magazine du Grand Besançon.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 % permettant l'organisation de la manifestation, soit 7500 € sera versé après signature de cette convention, sur un compte ouvert au nom de l'association, le solde étant réglé sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, de l'opération au plus tard le 30/06/2018 et d'un justificatif de réalisation de l'opération.

Article 5 - Cas d'annulation de la manifestation

Le versement de la subvention est conditionné à la tenue effective de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation, le Grand Besançon pourra demander le remboursement de la subvention versée.

Néanmoins, le Conseil Communautaire pourra décider ultérieurement de maintenir une subvention dont il fixera le montant.

Article 6 - Mise à disposition de matériels

L'association s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le Grand Besançon et à suivre les consignes de sécurité pour le montage des vitabris. Elle devra restituer l'intégralité du matériel en bon état d'entretien et de propreté.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession du matériel et des salles, ainsi qu'à leur restitution.

Article 7 - Assurance

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité ainsi que les matériels mis à sa disposition.

Article 8 - Dispositions particulières de contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 9 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
« Musiques en Perspectives »,
Le Directeur du Festival mandaté par la
Présidente Blandine COMTE,

Arthur SCHOONDERWOERD

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET